

Puisse cette belle œuvre se répandre dans notre diocèse ! Puisse la Sainte Famille pénétrer aux foyers de toutes les familles du monde et régner sur tous les cœurs pour les sanctifier et les sauver ! A cette fin, nous engageons tous les prêtres de notre diocèse à favoriser de tout leur zèle l'établissement et l'extension de cette œuvre paroissiale, et, pour encourager les familles à s'enrôler sous le divin étendard de la Sainte Famille, nous accordons, une fois par jour, une indulgence de 40 jours à tous les membres des *familles associées* qui feront ensemble, auprès du tableau de l'Association (1), la prière du soir terminée par cette invocation : O Jésus, Marie, Joseph, éclairez-nous, secourez-nous, sauvez-nous ! »

† PAUL, évêque de Valence.

NOTA — Depuis cette approbation, N. S. P. le Pape Pie IX a accordé une indulgence de sept ans et sept quarantaines pour la pratique susdite, et pour l'invocation " O Jésus, Marie, Joseph, etc.," N. S. P. le Pape Léon XIII a accordé 200 jours. — Plusieurs indulgences plénières sont accordées aux familles associées : on en trouve la liste dans un livret qui est remis *gratis* avec chaque image. Le tout a été vu et approuvé par Son Eminence le cardinal Taschereau, Archevêque de Québec, qui a également béni et encouragé l'Association, dans une lettre au Promoteur.

#### Association pour la délivrance des âmes délaissées du Purgatoire

Son Eminence le cardinal Taschereau a daigné bénir et approuver, en date du 9 janvier 1892, cette excellente association dont voici les statuts précédés et suivis de quelques observations du fondateur de l'œuvre, M. l'abbé Buguet, curé de la chapelle Montligeon, France.

#### ŒUVRE EXPIATOIRE

##### *Association pour la délivrance des âmes délaissées du Purgatoire*

L'un des actes de charité les plus agréables au Cœur de Notre Seigneur, c'est de travailler à la délivrance des âmes du Purgatoire.

Or, qui peut ignorer que beaucoup de ces pauvres âmes sont livrées à l'oubli le plus complet ? N'y en a-t-il pas même un grand nombre pour lesquelles le sang de l'Agneau divin n'a pas coulé spécialement une seule fois sur l'autel ?

C'est pour remédier à ce fatal oubli que Mgr Trégaro, évêque de Séez, a établi dans son diocèse une Association dont le but est la délivrance des âmes les plus délaissées du Purgatoire.

#### STATUTS

Art. 1. — Cette Association est établie dans l'église de la Chapelle-Montligeon (Orne), avec l'approbation de Monseigneur Trégaro, évêque de Séez.

Art. 2. — Sept messes sont dites, chaque semaine, pour les âmes les plus

(1) On trouve ce tableau, cachet spécial de l'Association, chez MM. Forgues & Wiseman, ainsi que chez MM. Pruneau & Krouse, libraires à Québec.